

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Décembre 2022

227x22

RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 200x20

Par délibération n°200x20, en date du 29 octobre 2020, le Conseil Municipal a donné son accord pour la vente des parcelles cadastrées AO 155-412-31-116-117-29-361p, d'une superficie totale de 70 100m², pour un montant de 1 006 000 euros, au profit de la société « COMME AVANT ».

Or, la société n'a pas souhaité poursuivre la procédure d'acquisition.

Il est par conséquent nécessaire de retirer la délibération N°200x20 du 29 octobre 2020 qui n'a de ce fait plus d'objet.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- DECIDE de retirer la délibération N°200x20 du 29 octobre 2020.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL